



# **PANORAMA DE PRESSE**

02/06/2010

**CGT**

## Sommaire

### Syndicalisme (2 Documents)

**Le Figaro Economie (matin) - 02/06/2010 - [La fronde des élus UMP contre les syndicats dans les TPE](#)** (510 mots)

SOCIAL Une déconvenue de plus pour le projet de loi sur le dialogue social dans les TPE (très petites entreprises, de moins de 10 salariés). Après avoir été sérieusement amendé par les sénateurs la...

**Les Echos - 02/06/2010 - [Dialogue social des TPE : Woerth fait face à la fronde des députés](#)** (520 mots)

Se faisant l'écho des craintes du Medef et de la CGPME, les députés UMP s'opposent à la création de commissions paritaires dans les TPE. La CFDT et l'UPA sont furieux. Matignon et le ministère du Travail défendent leur projet.

### Mouvements sociaux (1 Document)

**Le Monde - 02/06/2010 - [Nouvelle mobilisation le 24 juin sur les retraites](#)** (518 mots)

Desservie par le calendrier de la réforme et par ses difficultés à mobiliser les salariés, l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa n'en a pas moins décidé d'appeler à une nouvelle journée...

### Actualité sociale (3 Documents)

**L'Humanité - 02/06/2010 - [« Le patronat a avancé ses pions pour contourner le CDI »](#)** (433 mots)

Hier soumis au chômage partiel, de nombreux salariés de l'automobile sont aujourd'hui contraints d'effectuer des heures supplémentaires. Peugeot Sochaux tourne à plein régime. Son niveau d'activité e...

**L'Humanité - 02/06/2010 - [De l'oseille aux patrons pour faire trimer les vieux](#)** (526 mots)

Les seniors coûtent trop cher. Laurent Wauquiez veut faire des cadeaux aux entreprises qui les emploient.

**Le Monde - 02/06/2010 - [Le RSA tient-il ses promesses ?](#)** (1466 mots)

Décodage Il y a un an, le 1er juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) entrainait en vigueur. Défendue par Martin Hirsch, alors haut-commissaire aux solidarités actives, cette mesure poursuivait u...

### Protection sociale (4 Documents)

**Le Nouvel Economiste - 03/06/2010 - [A taux plein](#)** (435 mots)

Sarkozy veut boucler les retraites au plus vite. Le PS choisit des primaires pour Aubry.

**Les Echos - 02/06/2010 - [Retraites : rendre le système lisible pour vraiment le réformer](#)** (756 mots)

AUGUSTIN LANDIER EST PROFESSEUR DE FINANCE À LA TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS ET DAVID THESMAR À HEC. ...

**Les Echos - 02/06/2010 - [Retraites : « aucune avancée » sur la pénibilité, regrette la CGT](#)** (186 mots)

...

**Le Figaro (matin) - 02/06/2010 - [Travail des seniors : le faux raisonnement](#)** (776 mots)

Pour l'expert des questions de retraites de la Fondation iFrap \*, c'est justement en reculant l'âge de la retraite que les seniors de 50-60 ans trouveront du travail. À quoi bon reculer l'âge de la r...

## **Europe et international (2 Documents)**

**Europe Information - 02/06/2010 - [EMPLOI : LA COMMISSION A BESOIN DES SYNDICATS POUR VAINCRE LA CRISE](#)** (568 mots)

Devant le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), le 1er juin, le commissaire européen Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) a souligné le rôle des partenaires sociaux,...

**Europe Information - 02/06/2010 - [CHÔMAGE : LE TAUX CHÔMAGE DÉPASSE LES 10 % DANS LA ZONE EURO](#)** (300 mots)

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,1 % en avril 2010, contre 10,0 % en mars et 9,2 % en avril 2009, indique Eurostat le 1er juin. Dans l'UE27,...

## **Syndicalisme**

Mercredi 2 Juin 2010

économie

## La fronde des élus UMP contre les syndicats dans les TPE

**Selon la CFDT, les députés de la majorité veulent vider le projet de loi Woerth de son contenu.**

**SOCIAL** Une déconvenue de plus pour le projet de loi sur le dialogue social dans les TPE (très petites entreprises, de moins de 10 salariés). Après avoir été sérieusement amendé par les sénateurs la semaine dernière en commission, il le sera encore un peu plus début juillet, lors de son examen par les députés. « *La création de commissions paritaires territoriales à l'échelon régional pose un vrai problème* », a expliqué hier Jean-François Copé, le président des élus UMP à l'Assemblée. *Cela pourrait donner le sentiment qu'est introduite, de manière indirecte, une présence syndicale dans les toutes petites entreprises au-delà de ce qui existe aujourd'hui.* »

Ce projet de loi, tiré d'une lettre commune entre l'UPA et quatre syndicats de salariés, vise à créer des commissions paritaires régionales ou nationales pour épauler les salariés et les patrons de TPE dans les méandres du droit du travail ou les informer des possibilités de développement de dispositifs sociaux comme l'épargne

salariale. Leurs représentants seraient élus par les quatre millions de salariés de TPE lors d'un vote sur étiquette syndicale, chaque centrale devant ensuite les désigner nominativement.

### « Un suicide électoral »

En voulant restreindre un texte déjà critiqué par les syndicats pour son manque d'ambition, « *les députés témoignent d'une vision archaïque du syndicalisme et d'une approche rétrograde et passéiste du dialogue social* », explose Laurent Berger, de la CFDT. « *Ils font du poujadisme en jouant sur la peur des petits patrons* », ajoute-t-il. « *Il y a un intense lobbying des petits patrons en circonscription* », explique le collaborateur d'un élu UMP à l'Assemblée. *Les députés jugent ce texte dangereux politiquement car ils ont l'impression qu'on va au suicide électoral en ouvrant un boulevard à l'extrême droite auprès de notre électoral.* » Confirmation de Louis

Giscard d'Estaing (Puy-de-Dôme) : « *La représentation syndicale, c'est un marqueur politique. Nous, la majorité, on ne va pas favoriser les syndicats dans les TPE.* »

Embarras au ministère du Travail. « *On va défendre le texte initial qui est équilibré* », rétorque un collaborateur d'Eric Woerth qui ne craint pas que la réforme de la représentativité syndicale d'août 2008 - qui fixe la représentativité des syndicats sur l'élection dans les entreprises - puisse en conséquence être jugée anticonstitutionnelle. La fronde des députés UMP - soutenue par Xavier Bertrand, le chef du parti majoritaire qui juge « *inopportun de complexifier davantage notre droit du travail* » - ne remettrait pas en cause la mesure de l'audience dans les TPE. « *Elle vide juste la loi de son contenu* », condamne Laurent Berger.

**Marc Landré**

Mercredi 2 Juin 2010

## France

### **Dialogue social des TPE : Woerth fait face à la fronde des députés**

**Se faisant l'écho des craintes du Medef et de la CGPME, les députés UMP s'opposent à la création de commissions paritaires dans les TPE. La CFDT et l'UPA sont furieux. Matignon et le ministère du Travail défendent leur projet.**

C'est le scénario que redoutait par-dessus tout le ministère du Travail : la guerre menée par le Medef et la CGPME au projet de loi sur le dialogue social dans les TPE (moins de 11 salariés) dégénère en affrontement au sein de l'exécutif. Se faisant l'écho des inquiétudes des deux organisations patronales, le groupe des députés UMP s'est dit opposé hier à la mise en place de commissions paritaires territoriales de dialogue social, qui sont au coeur du projet de loi rédigé par la Rue de Grenelle (« Les Echos » du 22 avril).

Leur création « pose un véritable problème ; cela pourrait donner le sentiment qu'est introduite, de manière indirecte, une présence syndicale dans les TPE », a expliqué le président du groupe, Jean-François Copé. « C'est un marqueur politique, a résumé le député Louis Giscard d'Estaing. Nous, la majorité, on ne se voit pas favoriser les syndicats dans les TPE. » La CGPME a accueilli « avec satisfaction » ces déclarations.

Les députés entendent donc repousser tout ce volet du texte lors

de son examen début juillet (après son passage au Sénat le 8 juin). Seule serait conservée la première partie, qui instaure un scrutin mesurant la représentativité syndicale dans les TPE.

« Il faut l'appliquer », selon Fillon Cette fronde met à mal le gouvernement, attaché à un texte dont l'écriture, sous pression, avait déjà accouché d'une loi jugée trop a minima par les syndicats. Hier, François Fillon a plaidé devant les députés pour le respect de « l'équilibre » du texte, qui vient concrétiser les engagements pris dans la loi de 2008 sur la représentativité syndicale, approuvée alors par la CGPME et le Medef. « Il faut l'appliquer », a-t-il insisté.

« Attention à ne pas diaboliser ce texte. On évite toujours la représentation syndicale physique au sein de l'entreprise », a aussi défendu Eric Woerth. De fait, le texte ne prévoit en aucun cas d'imposer des délégués syndicaux dans les TPE ni d'autoriser les membres des commissions paritaires à effectuer

des contrôles dans les entreprises. Pas question de reculer, explique dès lors l'entourage du ministre : « On maintient le cap et on va expliquer aux parlementaires que leurs craintes sont infondées. »

Les syndicats vont eux aussi monter au créneau. Laurent Berger (CFDT) crie au « scandale » et au « délire » : « C'est une bataille dogmatique et fantasmée. Du poujadisme orchestré par la CGPME autour d'une vision rétrograde du dialogue social ! » Jean Lardin, président de l'UPA (patronat de l'artisanat) et fervent partisan de ce projet de loi, compte lui aussi « expliquer aux députés qu'au-delà du lobbying de la CGPME et du Medef, les vrais représentants des TPE soutiennent ce projet ; les sénateurs l'ont compris, eux ».

**DEREK PERROTTE**

## **Mouvements sociaux**

# Le Monde

Mercredi 2 Juin 2010

## Politique

### Nouvelle mobilisation le 24 juin sur les retraites

#### Opposée au recul de l'âge légal, l'intersyndicale fait de la pénibilité du travail une question centrale

Desservie par le calendrier de la réforme et par ses difficultés à mobiliser les salariés, l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa n'en a pas moins décidé d'appeler à une nouvelle journée d'action, le 24 juin, contre la remise en cause de la retraite à 60 ans. Elle en précisera les modalités le 14 juin.

Les cinq syndicats - ainsi que la CFTC en observateur - se sont réunis, lundi 31 mai, au siège de la CGT à Montreuil, pour faire l'analyse de la mobilisation du 27 mai, marquée par un taux de grévistes nettement inférieur à celui de la journée d'action du 23 mars et par des manifestations à peine supérieures (395 000 manifestants selon la police et 1 million selon la CGT contre 380 000 et 800 000). Malgré cela, les syndicats assurent porter "une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation", laissant entendre que les salariés du public et du privé n'ont eu que trois jours pour se mobiliser après la

première confirmation officielle par le ministre du travail, Eric Woerth, du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite.

En réalité, l'intersyndicale peine à mobiliser et le calendrier arrêté par le gouvernement joue contre elle. L'avant-projet de loi de réforme des retraites sera présenté, selon elle, le 18 juin. Soit une semaine après le début de la Coupe du monde de football et moins de quinze jours avant la fin de l'année scolaire. Convaincre les salariés de se mobiliser, dans un tel environnement, ne va pas de soi. Rendez-vous à l'automne

Dénonçant le "mépris" du gouvernement et son refus d'un "véritable débat", l'intersyndicale veut croire que "rien n'est joué". Elle précise qu'elle "se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne" et "continuera à convaincre les salarié(es) que leur intervention est indispensable".

Les syndicats jugent toujours "inacceptable et injuste" le recul de l'âge de départ en retraite car il "fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires". Ils réaffirment la nécessité d'une reconnaissance de la pénibilité, inconcevable, selon eux, à partir d'un examen médical, que prône le Medef.

La pénibilité est un sujet des plus sensibles. Parce qu'elle a fait l'objet d'une négociation interprofessionnelle de trois ans qui a échoué. Parce que le champ des salariés concernés et donc le coût de sa compensation peuvent varier grandement. Parce que la CFDT, que l'exécutif ne veut pas trop heurter à quelques jours de son congrès, en fait une question-clé.

**Claire Guélaud**



## **Actualité sociale**

Mercredi 2 Juin 2010

## Social-Eco

### « Le patronat a avancé ses pions pour contourner le CDI »

Hier soumis au chômage partiel, de nombreux salariés de l'automobile sont aujourd'hui contraints d'effectuer des heures supplémentaires. Peugeot Sochaux tourne à plein régime. Son niveau d'activité est plus important qu'avant la crise. Personne ne va s'en plaindre. Mais quand les chaînes se remettent en route, on ne regarde plus dans le rétro. A tort.

Car, avec deux ans de recul, la crise commence à révéler sa part d'ombre. Le marché du travail en France, si souvent blâmé par un patronat le trouvant trop « rigide », est devenu suffisamment flexible pour permettre une adaptation immédiate à une baisse d'activité. Une note de l'OFCE remarquait déjà, en octobre 2009, que « la vitesse d'ajustement du marché du travail est légèrement plus élevée en France que dans les autres pays considérés (Allemagne, Royaume-Uni ) ». Et d'ajouter que

cette rapidité « correspond à la flexibilisation observée depuis les années 1980 ». Pour amortir les chocs de production tout en préservant au maximum les investisseurs, le patronat a largement puisé dans les mécanismes de flexibilité mis à sa disposition.

A commencer par l'intérim qui, entre le 1er avril 2008 et le 30 juin 2009, a représenté plus de la moitié des destructions d'emplois dans l'industrie. Dans l'automobile, quatre postes d'intérimaires sur cinq ont été supprimés. Salariés jetables et réembauchables à loisir, ils font à nouveaux tourner les chaînes : près de 1 700 intérimaires travaillent à aujourd'hui à Peugeot Sochaux. Quant au chômage partiel, cantonné à l'automobile avant la crise, il s'est installé dans le paysage depuis. Avec un coup de pouce du gouvernement, qui a augmenté le volume d'heures

autorisées et financé une partie de la rémunération des salariés, presque tous les secteurs y ont eu recours. Quasiment tous les sites de production automobile ont mis le travail en sommeil. Peugeot Sochaux a fermé ses portes pendant un mois, fin 2008.

On a dit du patronat qu'il a profité de la crise pour restructurer la production. C'est vrai aussi pour le travail. Les employeurs ont avancé leurs pions pour contourner les protections du CDI en utilisant deux moyens de flexibilisation interne : le chômage partiel et les heures supplémentaires, avec, là encore, les encouragements du gouvernement. Dès lors, une question se pose : le marché du travail est-il trop « rigide » ou trop « flexible » ?

**Paule Masson**

Mercredi 2 Juin 2010

## Cuisine

### De l'oseille aux patrons pour faire trimer les vieux

**Les seniors coûtent trop cher. Laurent Wauquiez veut faire des cadeaux aux entreprises qui les emploient.**

Quel aveu involontaire de Laurent Wauquiez ! « Les entreprises n'embauchent pas les seniors parce qu'ils coûtent trop cher. » Si près de la moitié des 55 à 59 ans sont exclus de l'emploi, c'est donc uniquement parce que coûtant trop cher, le patronat refuse de les employer. L'âge légal de départ à la retraite à taux plein à 60 ans n'est donc pas en cause dans le faible taux de l'emploi des seniors et son report ne serait pas, comme le prétend le Medef, « l'incitation psychologique » qui permettrait de faire travailler les salariés plus longtemps. La propagande gouvernementale pour la « réforme juste » des retraites serait ainsi démentie. Il faudrait donc d'autres incitations et le secrétaire d'état à l'Emploi livre au quotidien le Parisien ses recettes pour « améliorer l'emploi des seniors ». C'est tout simple. Si on ne les embauche pas parce qu'ils coûtent trop cher, faisons en sorte que les vieux coûtent moins aux patrons.

Deux pistes sont à l'étude dans les cabinets ministériels. La première est

« de permettre aux entreprises qui embauchent des chômeurs âgés d'être exonérées de charges ». Ça ne s'appellerait pas créer une nouvelle niche ? Le gouvernement avait assuré vouloir en supprimer ou les raboter, mais voilà qu'il en invente une nouvelle ! Pour justifier cette mesure, Laurent Wauquiez s'appuie sur le dispositif « zéro charge » mis en place depuis 2009 et qui, selon lui, aurait « permis 1 million d'embauches dans les petites entreprises ». « D'où ces chiffres sortent-ils ? » s'interroge Pierre-Yves Chanu. L'économiste de la CGT fait remarquer que « supprimer les charges sur le travail, c'est proclamer que le travail n'a aucune valeur ». Il évoque des mesures analogues prises en 2005, le « CDD senior », qui avait permis la signature de 20 contrats. La seconde piste, c'est « une prise en charge d'une partie de la rémunération des tuteurs ». Ces salariés expérimentés qui contribuent à intégrer des nouveaux embauchés seraient donc, en partie, payés sur les fonds consacrés à la formation

professionnelle. On imagine l'effet d'aubaine qu'offrirait la généralisation de ce mécanisme par le patronat.

Laurent Wauquiez a un mérite : il démonte en fait l'argumentation du gouvernement en faveur de sa réforme des retraites. Il ne s'agit pas de résoudre un problème démographique mais d'utiliser les seniors pour abaisser le coût global du travail en généralisant la concurrence entre les générations de salariés. Les suggestions de Laurent Wauquiez ne lui permettront pas de concourir pour la palme de l'originalité. Au fond, c'est toujours le même discours, toujours les mêmes dogmes : le coût du travail est insupportable pour les entreprises. « Ce serait plus simple de nommer directement Laurence Parisot ministre de l'Emploi, ironise Pierre-Yves Chanu. Ces recettes sont exactement celles du Medef. »

**Olivier Mayer**

# Le Monde

Mercredi 2 Juin 2010

## Contre-Enquete

### Le RSA tient-il ses promesses ?

#### A-t-il incité au retour à l'emploi ? Pourquoi le dispositif peine-t-il à atteindre les travailleurs pauvres ?

Décodage

Il y a un an, le 1er juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) entrainé en vigueur. Défendue par Martin Hirsch, alors haut-commissaire aux solidarités actives, cette mesure poursuivait un double objectif : favoriser le retour à l'emploi des allocataires des minima sociaux et fournir un complément de revenus pour les travailleurs pauvres.

Un dispositif à double étage a été mis en place. Pour les personnes sans travail, le RSA " socle " remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). La nouveauté est dans l'autre volet du RSA, dit " activité ou chapeau ", fait pour améliorer le pouvoir d'achat de 1,7 million de salariés modestes.

M. Hirsch avait ciblé cette population. Il espérait toucher 90 % de ces bénéficiaires au bout d'un an. Le compte n'y est pas. Selon les chiffres non consolidés qui devraient être rendus publics à la mi-juin, 1,758 million de foyers touchaient le RSA en mars 2010, mais seulement 426 700 au titre du RSA activité. Le gros des effectifs est constitué d'anciens RMistes.

Une mécanique complexe En avril 2009, le RSA a bénéficié d'une vaste opération de communication. Mais si l'information est passée, elle n'a pas été bien comprise pour autant. Le RSA est un dispositif complexe, dont la mécanique ne ressemble à aucune autre prestation sociale.

Quelques mois après sa mise en

place, le Haut-Commissariat aux solidarités actives avait fait réaliser une enquête qui montrait que près de la moitié des personnes à bas revenus n'avaient pas demandé la prestation parce qu'elles pensaient que son versement était automatique. La lourdeur des démarches pour parfois quelques dizaines d'euros a aussi été dissuasive. S'y ajoute la peur d'être catalogué comme pauvre. " *Beaucoup de travailleurs modestes ne se sont pas sentis concernés et n'ont pas voulu s'inscrire dans un dispositif qu'ils mettaient sur le même registre que l'ex-RMI* ", explique Annick Macron, sous-directrice prestations de la caisse d'allocations familiales d'Elbeuf (Seine-Maritime).

Résultat : l'ampleur du non-recours a surpris et il s'est passé l'inverse de ce que les spécialistes avaient constaté lors de la mise en place du RMI. " *Le RMI avait été prévu pour toucher environ 350 000 allocataires, un an après sa mise en oeuvre, il concernait déjà 496 285 ménages* ", rappelle Nicolas Duvoux, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Descartes.

La crise en trouble-fête Le RSA a été imaginé en 2005, puis expérimenté pour la première fois en 2007, en période de croissance. Sa généralisation coïncide avec une des plus graves récessions économiques de l'après-guerre. Il était prévu en grande partie pour des travailleurs modestes, mais la hausse du chômage a mécaniquement réduit cette cible. Le nombre de bénéficiaires du RSA socle (ex-RMI) s'est, lui, envolé, notamment entre juin et septembre

2009, où il a progressé de 4,4 %.

Pour le comité d'évaluation du RSA, une instance indépendante, ce saut est quasiment historique. " *Il faut remonter aux années 1993 et 1994 de grand creux conjoncturel pour trouver une telle hausse de RMistes* ", notent les experts. Parallèlement, la montée en charge du RSA activité s'est faite très progressivement.

La crise y est pour beaucoup, même si ses effets sur ce volet du RSA sont plus difficiles à cerner. " *En période de récession, la durée du chômage augmente et les possibilités d'en sortir se réduisent. Il est réaliste de penser que ces facteurs ont eu un impact sur le stock de personnes en RSA activité* ", explique Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université d'Evry. L'assèchement des emplois à temps partiel a aussi ralenti l'entrée de nouveaux bénéficiaires.

Pas de miracle La mauvaise conjoncture économique a pesé sur l'efficacité d'un dispositif qui faisait déjà débat. Les déclarations de M. Hirsch, qui avait estimé au moment du lancement du RSA qu'il permettrait à 700 000 personnes de se hisser dès la première année, au-dessus du seuil de pauvreté (environ 908 euros par mois en 2007, pour une personne seule, si l'on retient les normes européennes qui fixent ce seuil à 60 % du revenu médian), paraissent aujourd'hui totalement irréalistes. " *Le RSA a permis à certains travailleurs pauvres d'avoir un peu plus d'argent. Il ne les a pas sortis de la pauvreté pour autant* ", considère Yannick L'Horty.

Même prudence chez François Bourguignon, directeur de l'Ecole d'économie de Paris et président du comité d'évaluation et de suivi du RSA, en ce qui concerne les effets du RSA sur le retour à l'emploi. " *On ne peut pas faire de comparaison avant/après le RSA, parce qu'on est dans une période où le marché de l'emploi se détériore. Impossible de dire si la reprise d'emploi est supérieure à ce qu'elle aurait été sans le RSA* ", poursuit l'économiste.

Surtout, le RSA ne peut faire des miracles. Pour accéder à un emploi, encore faut-il que les entreprises en créent. " *Pour les personnes sans emploi, je ne crois pas que l'on puisse attendre énormément de nouveauté par rapport au RMI* ", admet M. Bourguignon.

Censées bénéficier d'un suivi personnalisé, les personnes sans activité sont pour la plupart aiguillées vers Pôle emploi. Mais le service public de l'emploi, déjà débordé par l'explosion du chômage, a du mal à assurer une prise en charge de qualité pour ce nouveau public.

Pour Yannick L'Horty, le dispositif a néanmoins " *permis d'atténuer le choc de la crise. 1,7 million de foyers bénéficiaires, cela représente, en ajoutant les ayants droit, un effectif impressionnant de 3,6 millions de personnes couvertes par la prestation* ".

Extension aux moins de 25 ans Face à cette nouvelle donne, le successeur de Martin Hirsch s'est toujours refusé à donner des objectifs chiffrés. " *Nous devons analyser les raisons pour lesquelles des centaines de bénéficiaires potentiels ne font pas la demande de RSA* ", explique Marc-Philippe Daubresse, le ministre de la jeunesse et des solidarités actives. Un diagnostic précis est prévu d'ici à l'été 2010.

En attendant, M. Daubresse a déjà annoncé quelques gestes à destination des publics cibles. Les personnels municipaux et le secteur des services à la personne constituent selon lui des viviers de bénéficiaires. Les trois millions de foyers locataires de logements sociaux aussi.

Une vaste campagne d'information est en cours dans les immeubles HLM. Pour de nombreux spécialistes, ce profilage est une bonne idée, même si beaucoup craignent qu'elle ne se heurte rapidement à la volonté de l'Etat de réduire de 10 % sur trois ans ses dépenses d'intervention. " *A l'heure des économies budgétaires, ce n'est pas le moment de faire de la retape* ", commente un observateur politique.

Mélangeant de façon inédite dans l'histoire des prestations sociales assistance et revenus d'activité, le bilan complet du dispositif nécessitera plusieurs années de recul.

Le chef de l'Etat n'a pas attendu ce délai pour annoncer l'extension du RSA à un nouveau public, les jeunes de moins de 25 ans.

Dès septembre 2010, les jeunes qui auront travaillé au moins deux ans (soit l'équivalent de 3 600 heures) sur une période de référence de trois ans y seront éligibles. La mesure devrait bénéficier à l'issue de sa montée en charge à environ 160 000 jeunes dont 120 000 en emploi, pour un coût annuel d'environ 250 millions d'euros.

### C. Ro.

K Un an après, où en sont les promesses du RSA ?

En juin 2009, Martin Hirsch, alors haut-commissaire aux solidarités actives d'un gouvernement qu'il a quitté depuis, mettait en place le revenu de solidarité active (RSA), destiné à aider les populations les plus modestes et notamment les " travailleurs pauvres ". Le dispositif, complexe, n'a pas atteint toutes ses cibles et s'est trouvé pénalisé par la crise économique.

Lire pages 12-13

## **Protection sociale**

Jeudi 3 Juin 2010

## ECONOMIE POLITIQUE

### A taux plein

**Sarkozy veut boucler les retraites au plus vite. Le PS choisit des primaires pour Aubry.**

En gagnant la bataille de la rue, Sarkozy a remporté le premier set de la réforme des retraites. A-t-il retrouvé la main? Il reste deux ans pour s'en faire une idée. Beaucoup de temps et d'inconnues. Les signes du moment ne sont pas si mauvais pour le pouvoir. La défense du tabou des 60 ans n'ayant pas été assez virulente pour le contraindre à reculer, personne n'ose prétendre que les jeux sont faits mais le principal sujet de réprobation unissant la gauche et les syndicats a bien été - momentanément - déminé. Le test social du 27 mai aurait même de quoi rassurer la majorité : les enquêtes confirment qu'une bonne partie de l'opinion s'est convertie à l'idée que l'avenir des pensions - l'avenir tout court - passe nécessairement par les concessions et les sacrifices. Lesquels? C'est tout le sujet depuis que l'allongement de la durée

d'activité a été retenu comme principale variable d'ajustement. L'âge légal à 63, à l'allemande, tente l'Elysée. Qui paiera? La réponse coule de source : le plus grand nombre possible dès lors que la répartition est intrinsèquement liée à une logique de masse et qu'en ratissant large, le pouvoir veut éviter le procès en réformette et en injustice. Autre acquis donc, la ponction sur les hauts revenus et contribution financière. Ce curseur fiscal n'est pas à l'échelle mais c'est la variable politique la plus visible. Dès lors, que reste-t-il à concerter avec les syndicats?

Eric Woerth ne veut pas du critère de pénibilité sous une forme collective mais de manière individualisée. Sur ce sujet, syndicalement sensible, comme sur celui des carrières longues, l'UMP ne compte plus

bénéficier cette fois du soutien du réformateur Chèreque qui avait sauvé la mise du tandem Raffarin/Fillon en 2003 et s'était fait crucifier par ses pairs et par toute la gauche. Autre point d'achoppement, le rééquilibrage privé/public. Il serait donc appliqué aux régimes spéciaux, avec déphasage en 2014. C'est un geste fort, au nom de l'équité, et qui *"pourrait bien ne plus protéger contre une remobilisation du système public le 24 juin"*, craint un ancien ministre. Chaud devant. Menée tambour battant, la réforme sera-t-elle finalisée dans la ouate ou concassée dans la rue?... .

**Lire p.6**

**Henry Lauret**

Mercredi 2 Juin 2010

## Idées

**AUGUSTIN LANDIER ET DAVID THESMAR**

### **Retraites : rendre le système lisible pour vraiment le réformer**

Lentement mais sûrement, avec la patience revendiquée d'un démineur professionnel, le ministre du Travail, Eric Woerth, progresse sur le dossier explosif des retraites. Sa tactique, commencer par casser les symboles inflammables, s'est avérée payante. Le relèvement progressif de l'âge légal (60 ans) et de l'âge automatique du bénéfice à taux plein (65 ans) semble acquis. La pédagogie du Conseil d'orientation des retraites et la machine à communiquer bien huilée de la majorité ont progressivement préparé l'opinion publique à renoncer à ces symboles. Dans l'opposition, le débat ouvert entre dogmatiques des 60 ans et réformistes prudents donne lieu à une cacophonie, dont le PS sort affaibli.

Mais au-delà de l'habileté tactique, la cristallisation du débat sur un marqueur symbolique tel que l'âge légal signe aussi un renoncement, qui, lui, est une bien mauvaise nouvelle : une remise à plat ambitieuse du système des retraites n'est plus à l'ordre du jour. Pourtant, un système de droits unifié, où les travailleurs accumuleraient des points individuels année après année, serait un grand pas en avant. Pour les cotisants, ce système permettrait de se défaire de la superposition illisible et arbitraire des régimes actuels, qui n'est pas conçue pour des salariés désormais contraints à la mobilité professionnelle. Il apporterait sécurité et lisibilité. Pour la collectivité, ce système serait plus

facile à équilibrer, sans rien céder sur le principe de la répartition, ni sur la possibilité d'opérer une redistribution entre niveaux de revenus ou de pénibilité. Il est donc politiquement acceptable. Les Suédois l'ont par exemple adopté à la fin des années 1990. En France, il est notamment défendu par Thomas Piketty, un économiste proche de Ségolène Royal. Parmi les partenaires sociaux, la CFDT est, elle aussi, sur cette ligne.

Pourquoi la refonte des retraites en un système rationnel de comptes de cotisation individuels est-elle un objectif jugé aujourd'hui inaccessible par les gouvernements, de droite comme de gauche, alors même qu'un fort consensus existe en sa faveur ? Une première réponse pourrait être que les Français sont frappés de déni de réalité et refusent de reconnaître l'ampleur des déséquilibres. Ce n'est absolument pas le cas : le pessimisme affiché dans les sondages par les jeunes générations sur les pensions qu'elles recevront, et le fort taux d'épargne qui en résulte, sont la preuve que les Français sont au contraire remarquablement réalistes sur l'implication des déficits de long terme.

Une seconde réponse est que c'est l'opacité même du système de retraites qui en rend la refonte impossible. Du fait de la complexité des régimes, personne n'est capable de comparer avec précision ses droits à celui d'autres catégories de

travailleurs. Le système de retraites opère une redistribution implicite : certains privilèges sont là pour compenser une espérance de vie plus faible ou sont l'héritage de très anciennes négociations. Chacun craint donc d'être lésé dans la réforme, comme les membres d'une famille se disputant l'héritage de vieux meubles dont personne ne connaît la valeur exacte.

Le prochain chapitre des vraies-fausses négociations tournera sûrement autour de la pénibilité : les syndicats veulent la compenser par une retraite moins tardive, le gouvernement déplore le manque de critères objectifs pour la mesurer. Il est donc crucial de poursuivre le travail de transparence engagé par le COR en mettant dans le domaine public des informations précises sur l'espérance de vie et l'état de santé de différentes catégories socioprofessionnelles. Ce n'est qu'à cette condition que le débat pourra avoir lieu dans la lucidité plutôt que dans le soupçon, et sur le fond plutôt que sur les symboles. La démocratie moderne a un besoin urgent de transparence et d'information. C'est de ce besoin et des moyens d'y satisfaire que traite notre dernier ouvrage paru chez Fayard : « La Société translucide ».

AUGUSTIN LANDIER EST  
PROFESSEUR DE FINANCE À LA  
TOULOUSE SCHOOL OF  
ECONOMICS ET DAVID  
THESMAR À HEC.



Mercredi 2 Juin 2010

## France

### **Retraites : « aucune avancée » sur la pénibilité, regrette la CGT**

Le cabinet du ministre du Travail a rencontré une délégation de la CGT, lundi, qui n'a abouti à « aucune avancée » sur le dossier de la pénibilité, a dénoncé le syndicat. « Le représentant du ministre nous a fait part des difficultés qu'ils rencontraient sur ce dossier car il ne faut pas créer de nouveaux régimes spéciaux, et ne pas aller vers un

dispositif tel celui de l'amiante, a regretté la CGT. L'avis médical reste la solution pour eux. » La CGT a souligné « le besoin de reconnaître la pénibilité par un départ anticipé ». « Concernant le calendrier, le projet de loi sera remis le 15 ou 16 juin et deux ou trois jours seront accordés aux organisations syndicales pour faire connaître leurs remarques sur le

document avant une présentation publique, a annoncé le syndicat. Ce projet de loi sera débattu au Conseil des ministres du 13 juillet. » Le ministère n'a pas confirmé ce calendrier.

Mercredi 2 Juin 2010

**Débats****Travail des seniors : le faux raisonnement**

Pour l'expert des questions de retraites de la Fondation iFrap \*, c'est justement en reculant l'âge de la retraite que les seniors de 50-60 ans trouveront

du travail. *À quoi bon reculer l'âge de la retraite tant que les 50-60 ans ne trouvent pas de travail ?* » Parmi tous les prétextes invoqués pour repousser la réforme des régimes de retraite, c'est l'un des plus fréquemment invoqués. Mais si le mécanisme de l'emploi fonctionnait exactement à l'envers ? *« Pour que les seniors de 50-60 ans trouvent du travail, il faut d'abord reculer l'âge de la retraite. »*

L'économie est friande de règles naïves et bien intentionnées, mais dont les effets sont contraires à ceux espérés. Par exemple, bloquer les loyers pour résoudre la crise du logement ; résultat, la crise s'aggrave. Réduire le temps de travail pour faire baisser le chômage ; il est plus élevé en France qu'ailleurs. Pénaliser les entreprises qui licencient des seniors ; elles n'en embauchent plus. Augmenter les impôts pour accroître les rentrées fiscales ; celles-ci baissent. Encourager les mères de famille à prendre de longs congés parentaux ; elles se retrouvent durablement au chômage.

De tous les pays de l'OCDE, la France a été la seule à abaisser brutalement en 1982 l'âge légal de la retraite à 60 ans. Trente ans après, nous constatons que le taux d'emploi des personnes de 60 à 64 ans est tombé à 13 % en France, soit deux à

quatre fois plus faible qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède. Mais, c'est également le cas pour la tranche des 55-59 ans (sauf pour l'Italie) : seuls 54 % d'entre eux ont un emploi, un chiffre inférieur de 9 points au taux allemand, 15 points à celui du Royaume-Uni et de 26 points au suédois.

Quand l'âge normal de départ en retraite était fixé à 65 ans, les employeurs commençaient à prendre en compte le départ de leurs salariés quand ceux-ci approchaient de 60 ans. Depuis que l'âge « normal » de la retraite est passé à 60 ans, ces problèmes apparaissent cinq ans plus tôt, dès 55 ans. Pour les salariés, cette stigmatisation est désagréable. Pour ceux qui sont au chômage, elle est catastrophique.

Comme la retraite à 60 ans ne produisait aucun effet sur le taux de chômage, les responsables politiques ont persévéré dans l'erreur et créé de multiples systèmes de préretraite à partir de 55 ans. En 1985, environ 60 000 salariés sont partis dans l'un de ces plans. En 1998, ce chiffre a atteint 100 000. Résultat : dès 50 ans, les travailleurs sont apparus comme « vieux ». Il est probable que dans les entreprises, comme à la SNCF, où l'âge de départ en retraite est de 50 ans dans les services « actifs », les salariés de 45 ans sont perçus comme des « anciens » à ménager.

Des sortes de préretraites existent aussi dans la fonction publique. Comme si la dévalorisation des

personnes de 60 ans ne suffisait pas, les gouvernements ont mis en place, avec la complicité des syndicats, des « congés de fin d'activité » et des « cessations progressives d'activité ». Depuis 1998, le nombre de préretraites baisse régulièrement. En 2008, seulement 10 000 personnes du secteur privé sont entrées dans ce statut.

L'exemple des pays étrangers, l'échec de l'expérimentation française et la logique convergent : *« Le recul de l'âge de la retraite est un préalable à l'amélioration de l'emploi des seniors. »* Les plans de gestion de carrière des seniors qui viennent d'être rendus obligatoires pour les grandes entreprises constituent une tentative bureaucratique de résoudre le problème : toujours plus de rapports exigés des entreprises, et toujours plus d'administration pour les contrôler. Seuls l'arrêt des préretraites et le retour progressif de l'âge « normal » de départ en retraite à 65 ans (hors métiers objectivement pénibles) seront efficaces pour développer le travail des 50-60 ans. Cela devrait être faisable puisque depuis 1982, l'espérance de vie des Français a augmenté de cinq ans. Partir en retraite à 65 ans en 2010 est donc sensiblement équivalent à partir en retraite à 60 ans en 1982.

\* Fondation spécialisée dans l'évaluation des administrations et des politiques publiques.

**Philippe François**

**Europe et international**

Mercredi 2 Juin 2010

## EMPLOI : LA COMMISSION A BESOIN DES SYNDICATS POUR VAINCRE LA CRISE

Devant le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), le 1er juin, le commissaire européen Laszlo Andor (emploi, affaires sociales) a souligné le rôle des partenaires sociaux, tant dans la mise en œuvre de la stratégie pour les dix années à venir (UE 2020) que pour celle à plus court terme visant à sortir l'Europe de la crise. « Les partenaires sociaux sont souvent les mieux placés et les plus proches du lieu de travail. C'est pourquoi leurs opinions, surtout à l'heure de changements incessants, sont particulièrement importantes ». Le 4 juin, il rencontrera l'ensemble des partenaires sociaux afin de discuter de la dimension sociale de la crise, en présence cette fois du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. « C'est vrai que les politiques sociales sont des compétences nationales. Néanmoins, l'Europe doit apporter son soutien aux États membres et utiliser tous les instruments disponibles. Et nous, à la Commission européenne, nous sommes prêts à le faire ». Et le

commissaire de mettre en avant les initiatives concrètes figurant dans son programme de travail pour 2010 et dans la nouvelle stratégie UE 2020. Pour chacune d'entre elles, il a commenté la place réservée aux syndicats. Sur les pensions de retraite d'abord, qui feront l'objet d'un Livre vert en juin (voir Europolitique n° 3988), le commissaire s'est dit conscient de la position des syndicats lorsqu'on évoque l'idée de travailler plus longtemps. « Mais il faut reconnaître que l'on passe actuellement de plus en plus de temps à la retraite, avec des conséquences bien connues sur les budgets publics », a-t-il ajouté. Sur la révision de la directive « temps de travail » ensuite, il s'est réjoui de la contribution de la CES à la première phase de consultation - adoptée le 1er juin selon ses sources - et attend des négociations avec les partenaires sociaux dans les prochains mois. Enfin, il a réitéré son engagement à améliorer la mise en œuvre de la directive liée au détachement des travailleurs, via une future proposition législative. Il a par ailleurs rappelé la place

accordée au social dans la stratégie UE 2020 : 4 lignes pour l'emploi sur 10, et 3 grands objectifs sur 5 y sont consacrés à l'emploi, l'éducation et les affaires sociales. « Ces objectifs ne pourront être réalisés sans une gouvernance forte et les partenaires sociaux, et ceci notamment dans la réalisation et la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme ».

### L'AUSTÉRITÉ INQUIÈTE

C'est un fait, l'Europe ne sait comment relancer son économie et les mesures d'austérité, qui bourgeonnent dans les États membres, inquiètent. Laszlo Andor a, sur ce point, rejoint les syndicats : « je suis inquiet non seulement pour les perspectives de croissance immédiates mais également pour la situation sociale et l'impact sur les marchés de l'emploi », a-t-il déclaré. Outre un suivi rigoureux de la part de la Commission, il a insisté sur le fait que l'austérité n'était pas l'unique choix qui s'imposait aux États membres : il y a la croissance. n

**Par Sophie Petitjean**

Mercredi 2 Juin 2010

## CHÔMAGE : LE TAUX CHÔMAGE DÉPASSE LES 10 % DANS LA ZONE EURO

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,1 % en avril 2010, contre 10,0 % en mars et 9,2 % en avril 2009, indique Eurostat le 1er juin. Dans l'UE27, le taux de chômage s'est élevé à 9,7 % en avril 2010, inchangé par rapport à mars. Il était de 8,7 % en avril 2009. Selon les estimations d'Eurostat, 23,311 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage en avril 2010 dans l'UE27, dont 15,860 millions dans la zone euro.

Par rapport à mars 2010, le nombre de chômeurs s'est accru de 25 000 tant dans l'UE27 que dans la zone euro. Comparé à avril 2009, le chômage a augmenté de 2,400 millions dans l'UE27 et de 1,275 million dans la zone euro. Entre avril 2009 et avril 2010, le taux de chômage des hommes a augmenté de 9,0 % à 10,0 % dans la zone euro et de 8,7 % à 9,8 % dans l'UE27. Le taux de chômage des femmes s'est accru de 9,5 % à 10,2 % dans la zone euro et de 8,7 % à 9,5 % dans l'UE27.

En avril 2010, le taux de chômage des moins de 25 ans s'est élevé à 20 % dans la zone euro et à 20,6 % dans l'UE27. En avril 2009, il atteignait respectivement 19,3 % et 19,2 %. Le taux le plus bas a été observé aux Pays-Bas (8,0 %) et les taux les plus élevés en Lettonie (44,6 %), en Espagne (40,3 %) et en Estonie (39,8 % au premier trimestre 2010).

Pour un tableau, cliquez ici

**Données Eurostat**